



## CHARTRE DE L'ADHÉRENT À L'ACNA BASKET saison 2023-2024 (version 04062023)

Le fait de s'inscrire à l'ACNA Basket implique l'acceptation de la présente charte. Elle a pour objet de définir les modalités de fonctionnement et les engagements entre le club et l'adhérent.

Tous joueurs, parents, entraîneurs, dirigeants doivent la connaître et l'accepter, sans jamais oublier qu'elle demeure un moyen et non une fin.

### GENERALITES

- Art 1. Tout joueur s'engage à respecter les décisions de l'arbitre, ses adversaires et ses partenaires. Tout joueur ou toute équipe faisant l'objet d'un rapport officiel d'un organisme fédéral, de la ligue, d'un dirigeant du club, d'un entraîneur-coach du club ou d'un responsable d'équipe du club pourra être entendu par le bureau directeur du club.
- Art 2. Tout joueur voulant, à titre exceptionnel, évoluer pour d'autres couleurs doit, au préalable, en avertir le président de l'ACNA.
- Art 3. Le domaine technique est réservé aux entraîneurs-coach sous la responsabilité de la commission technique du club et non de celle des responsables d'équipe et ou des parents.
- Art 4. Tout joueur doit prendre soin de son équipement (maillot + short) et le rendre à chaque fin de match au joueur chargé du lavage de l'ensemble des maillots. Celui-ci devra rapporter le sac complet la semaine suivante lors des entraînements. En cas de perte ou de dégradation, le joueur devra payer le coût de sa réparation ou de son remplacement. Il en sera de même pour toute détérioration de matériel dans une salle, en utilisation anormale.  
- Prévoir une bouteille et une paire de chaussures de sport uniquement pour la salle lors des entraînements et des matchs.
- Art 5. Si une sanction devait être donnée au joueur par le club et n'était pas respectée, le joueur se verrait refuser son renouvellement de licence pour la saison suivante.
- Art 6. **DROIT À L'IMAGE** : les adhérents **cèdent leur droit à l'image** pour insertion et parution sur tous documents édités par le club.
- Art 7. Le paiement de la licence se fait (en une ou plusieurs fois) lors du renouvellement des licences.
- Art 8. **Pas de paiement = pas de licence.**
- Art 9. Les licenciés doivent être en possession de la photo de leur licence (sur smartphone) pour les matchs avec arbitres officiels. **En cas d'amende pour non-présentation de licence, celle-ci sera facturée au joueur concerné.**  
**De même, pour les joueurs et coaches, à partir de la 2ème faute technique et 1ère disqualifiante, celle-ci sera à régler par la personne concernée.**

### ENTRAÎNEMENTS ET COMPÉTITIONS

- Art 10. Tout joueur s'engage à être assidu aux entraînements, à être présent aux matchs. En cas de force majeure, le joueur avertira lui-même son entraîneur de son absence.
- Art 11. Tout joueur doit respecter scrupuleusement les horaires du planning d'entraînement, Il ne doit, en aucun cas, jouer avec un ballon, dans la salle, tant que l'entraînement précédent n'est pas terminé. Pour permettre le déroulement d'un bon entraînement, il serait souhaitable qu'il y ait la seule présence des joueurs concernés. Les parents doivent accompagner leurs enfants jusqu'à la salle de sports et s'assurer que l'entraîneur soit présent.

### ARBITRAGE et TABLE de MARQUE

- Art 12. Tout joueur des catégories **U13 à séniors** sera convoqué pour arbitrer et/ou tenir la table dans la saison.
- Art 13. Tout joueur, convoqué par la commission arbitrage, devra honorer sa convocation ou, **en cas d'empêchement exceptionnel**, se faire remplacer. **Il lui appartient de trouver son remplaçant.** Quelques précisions :

- Tout joueur qui remplace quelqu'un sera considéré comme ayant effectué un tour d'arbitrage.
- Tout joueur qui se fait remplacer sera de nouveau convoqué dans les semaines à venir.

Art 14. Tout joueur convoqué par la commission sportive et n'ayant pas assuré l'arbitrage et/ou la table de marque ou bien n'ayant pas assuré son remplacement sera vu par la commission sportive.

Art 15. Les joueurs des catégories U13 à U18 devront assister obligatoirement à une formation d'arbitrage interne (organisée par le club).

## PARTICIPATION ET IMPLICATION AU SEIN DU CLUB

Art 16. Pour le bon déroulement des rencontres la **participation des parents** est **indispensable** dans 4 domaines :

- assurer les déplacements en voiture selon un calendrier établi par le responsable d'équipe. **En cas d'empêchement, les parents doivent assurer leur remplacement et prévenir dans un délai raisonnable le responsable d'équipe.**
- tenir la table de marque pour les matches à domicile selon le calendrier.
- assurer les goûters, la tenue du bar où les diverses tâches.
- venir encourager les enfants lors des matches.

Art 17. En tant que joueur, je participe à la vie d'équipe et du club :

- encourager ses coéquipiers.
- être présent quand mon équipe joue, même blessé.
- venir encourager les autres équipes du club.

Art 18. Indépendamment de l'aspect sportif, il est demandé également une implication des jeunes et des parents dans les manifestations extra sportives : commissions, tournois, permanences des matches de l'équipe 1 ou 2 masculine, soirées, etc...

Art 19. La présence des licenciés ou de leur représentant légal à l'AG du club est obligatoire.

Art 20. **AUTORISATION PARENTALE** : En signant cette charte, les parents de l'adhérent mineur **signent une autorisation de transports par un tiers**. Toute personne (parents, joueurs, entraîneurs, coaches ou autres) transportant des joueurs ou d'autres membres du club dans son véhicule personnel doit vérifier, auprès de son assurance, la validité de son contrat pour ce type de transport. Tout conducteur de son propre véhicule ou d'un véhicule mis à sa disposition est responsable de ses passagers et s'engage à veiller à leur sécurité pendant le transport et jusqu'au retour au rendez-vous convenu. Le club ne pourra en aucun cas être considéré responsable des dommages matériels ou humains pouvant survenir lors de ces déplacements. La conduite accompagnée est interdite pour emmener les joueurs de l'équipe.

Art 21. Les exclusions du club seront automatiques et immédiates dans les cas suivants :

- Consommation de produits dopants ou drogue dans l'enceinte sportive du club.
- Tenue de propos discriminants (antisémites, racistes et sexistes) à l'encontre de toute personne dans l'enceinte du club.
- Agression physique d'un membre élu, d'un dirigeant, responsable d'équipe ou d'un joueur(se)
- La conduite, sans permis, lors d'un déplacement sportif avec des joueurs (y compris conduite accompagnée).

## APPLICATION CLUB

Art 22. Application Sport Easy pour la gestion du club et des équipes.

En signant cette charte vous vous engagez donc à :

- TELECHARGER l'application Sport Easy
- Activer les NOTIFICATIONS qui serviront de convocation le long de la saison
- Répondre aux convocations aux entraînement, matchs et responsabilités diverses pour que nous puissions améliorer la gestion des effectifs.

Nous vous prions de prévenir le responsable Sport Easy du bureau si vous rencontrez des problèmes avec l'application. Nous considérons qu'avec cette nouvelle organisation chacun aura les informations concernant ses responsabilités et n'aura donc pas d'excuse pour se faire remplacer ou venir. Des sanctions pourront être données en fonction des cas.

## LE FAIR-PLAY C'EST LE RESPECT DE L'ADVERSAIRE DE L'ARBITRE, DE L'EQUIPE, DU CLUB

**L'adhérent s'engage à respecter et défendre ces valeurs :**

- Respecter ses coéquipiers, l'entraîneur, les adversaires.
- Serrer la main des adversaires au début et à la fin des matches.
- Respecter l'arbitre et ses décisions.
- Refuser toute forme de violence et de tricherie.

- Rester maître de soi en toute circonstance.

**NE PAS OUBLIER :**

- Que les parents dirigeants sont des bénévoles qui donnent de leur temps.
- Que les joueurs, arbitres, entraîneurs ont droit à l'erreur.
- Que tout comportement anti-sportif, débordement physique ou verbal excessif sanctionné par un arbitre, se traduit par une amende au club.

**J'affirme avoir pris connaissance du contenu de la présente Charte  
et m'engage à respecter chacun de ses points durant toute la saison sportive.**

A .....,

Le .....

Signature du joueur  
" Lu et Approuvé "

Signature des parents (pour les mineurs)  
" Lu et Approuvé "